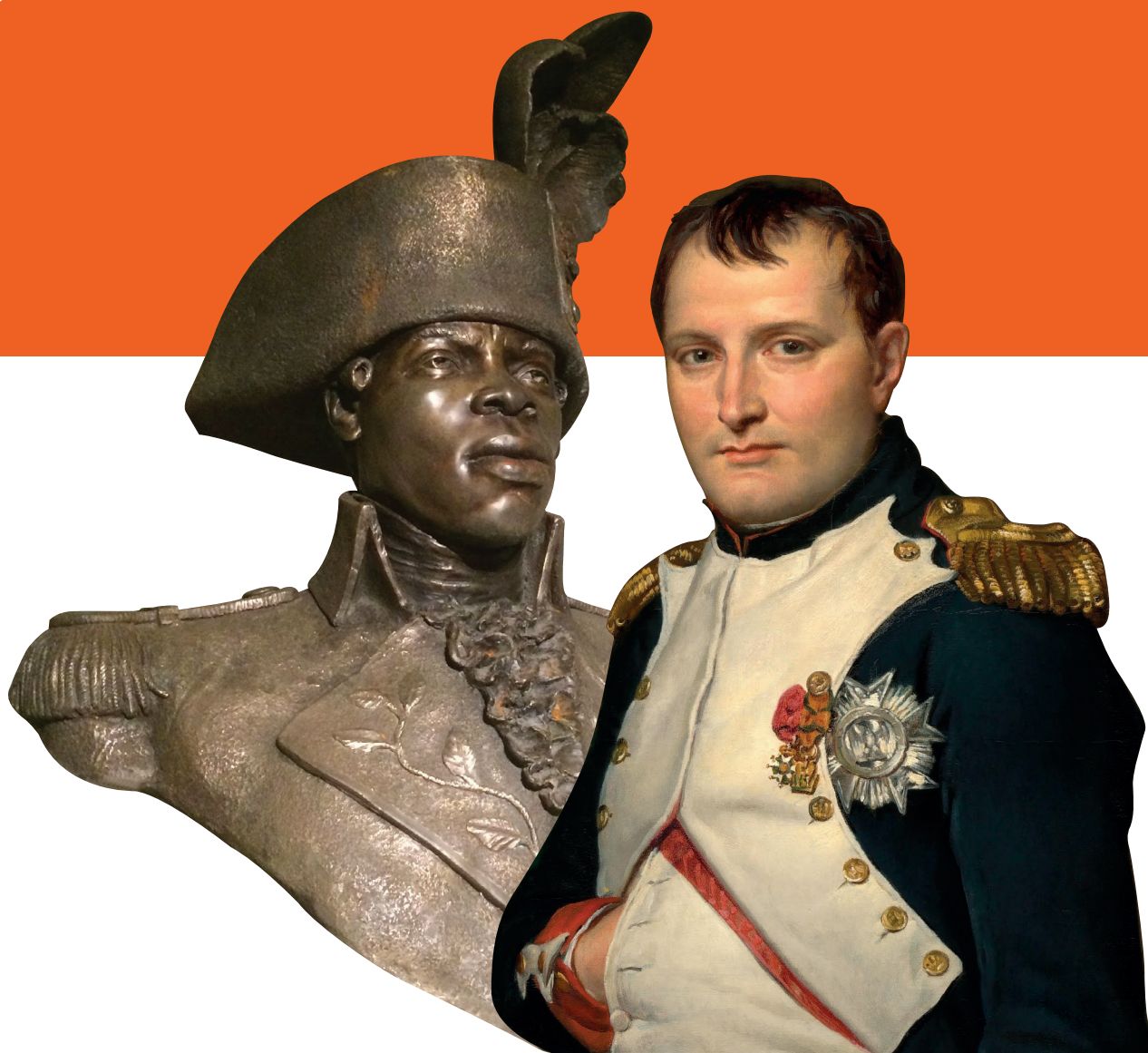




FONDATION POUR
LA MÉMOIRE DE
L'ESCLAVAGE

ÉDITION JUIN 2022



BONAPARTE CÔTÉ NOIR

UN FILM DOCUMENTAIRE DE DOMINIQUE MAESTRATI

Réalisation DOMINIQUE MAESTRATI
Co-Production FRANCE 3 CORSE VIASTELLA/KORROM
Durée 52'37
Année de diffusion 2016

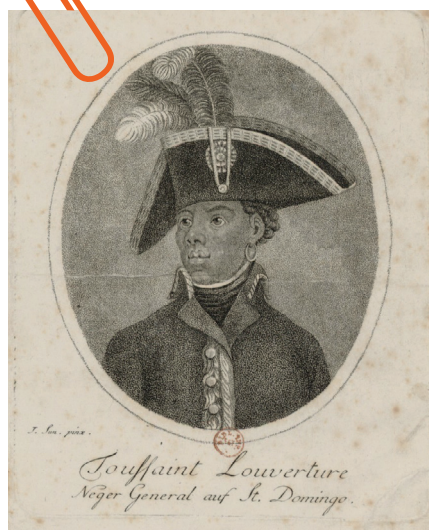
Avec :

Nathanaël Maïni BONAPARTE
Michel Ropers ABBÉ GRÉGOIRE
Christian Julien TOUSSAINT LOUVERTURE
Jean-Paul Nicolai BÉLU

Le 4 février 1794 (16 pluviôse an II), plus de quatre ans après la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, **la Convention votait l'abolition de l'esclavage dans toutes ses colonies**, traduisant dans la loi les idéaux de liberté et d'égalité portés par la Révolution et inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. En **1802**, Napoléon Bonaparte – alors premier Consul – revient sur cet acquis majeur de la Révolution en rétablissant l'esclavage dans les colonies françaises, expéditions militaires à l'appui.

Qu'est-ce qui a poussé Bonaparte à prendre cette décision ? Quelles voix se sont élevées et quelles actions ont été menées contre le rétablissement de l'esclavage ?

Dans ce docu-fiction, des historiens nous donnent des clés pour mettre en perspective et comprendre cette histoire, tandis que des comédiens incarnent ceux qui y ont joué un rôle déterminant : Bonaparte, l'Abbé Grégoire, ou encore Toussaint Louverture.





LE DÉCOUPAGE DU FILM

- 0.0** Sur fond de canons, la voix off évoque l'intention de Bonaparte de rétablir l'esclavage par le décret du 30 floréal an X, et demande ce qui a motivé cette décision.
- 0.49** Début du générique.
- 1.42** Fin du générique. Bonaparte présente ses arguments pour rétablir l'esclavage. Le commentaire en voix off indique des raisons géopolitiques.
- 3.12** Ce sont aussi des considérations économiques qui ont pesé sur la décision de Bonaparte ; Bernard Gainot fait l'état des lieux de l'empire colonial français en 1802.
- 4.37** Dans cet empire colonial, Saint Domingue, premier producteur mondial de sucre, occupe une place à part.
- 6.14** Marcel Dorigny explique le fonctionnement du système esclavagiste ; les maîtres y étaient agriculteurs, producteurs et commerçants. Dans ce système, les esclaves acheminés aux colonies venaient de divers pays d'Afrique.
- 7.37** La voix off présente le personnage de l'Abbé Grégoire, acteur de la Révolution française et abolitionniste fervent. Le personnage de l'Abbé intervient lui-même.
- 9.37** L'idéologie raciste est une autre raison de rétablir l'esclavage pour Bonaparte ; la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne s'applique pas aux personnes de couleur des colonies.
- 10.55** L'abolition de l'esclavage en 1794 a été imposée par la révolution de Saint-Domingue. Ce mouvement a permis l'ascension d'officiers noirs de la République, tels Delgrès et Toussaint Louverture.
- 14.30** Malgré une situation instable (politiquement et économiquement) à Saint-Domingue, Toussaint Louverture ne renonce pas à ses projets d'autonomie pour l'île.
- 16.06** En métropole, le puissant lobby colonial s'appuie sur l'idée pseudo-scientifique d'une hiérarchie de l'espèce humaine, qui place les noirs au bas de la classification.
- 22.06** Bonaparte a des prises de positions ambiguës par rapport à ces idées. Cependant, il révoque les généraux noirs de son armée, dont le général Dumas, père de l'écrivain.
- 25.04** Plus que l'influence de Joséphine, qui n'a pas été prouvée, c'est surtout la puissance des pro-colonialistes qui a pesé dans la décision de Bonaparte.
- 26.57** Bonaparte fait donc ses préparatifs ; il met au point le décret de rétablissement de l'esclavage, et envoie des troupes en Guadeloupe et à Saint-Domingue.
- 27.28** En Guadeloupe, deux expéditions successives se heurtent à la résistance de Louis Delgrès. Voyant sa situation désespérée, celui-ci fait exploser le fortin où il s'était replié, fidèle à la devise « La liberté ou la mort ! ».
- 31.03** À Saint-Domingue aussi, la résistance s'organise. Toussaint, qui gouverne l'île de manière quasi autonome, est un danger pour Bonaparte. Après la victoire des troupes de Leclerc, il est démis de ses fonctions, puis ses lieutenants Dessalines et Christophe rallient le camp ennemi.
- 37.06** À Paris, le décret du 30 floréal an X (20 mai 1802) est adopté par les assemblées. À Saint-Domingue, Toussaint est arrêté et déporté vers la France avec sa famille. Il est incarcéré au fort de Joux, dans le Doubs, où il meurt en 1803.
- 39.14** Leclerc mène une guerre de terreur à Saint-Domingue. Son objectif : traquer et massacrer les rebelles, renvoyer les généraux noirs. Après sa mort, quand Rochambeau prend sa place, la répression tourne à la barbarie.
- 41.44** Dessalines et Christophe, désillusionnés, prennent la tête de la rébellion. Retranché dans le fort de Vertières, Rochambeau est assiégé par Dessalines pendant dix heures, avant de capituler. Le 1^{er} janvier 1804, Dessalines devient l'empereur du premier état haïtien indépendant.
- 43.23** Les historiens (B. Gainot, M. Dorigny, F. Gauthier) dressent le bilan humain des expéditions de Saint-Domingue ; il est très lourd. De nombreux prisonniers ont été gazés, noyés, brûlés. D'autres ont subi la déportation en Corse.
- 49.31** Pendant que la voix off énonce le nombre des personnes remises en esclavage et déportées ou torturées, la caméra fait un travelling sur les chaînes d'esclaves exposées au Mémorial de l'esclavage de Pointe-à-Pitre. L'esclavage ne sera définitivement aboli que le 27 avril 1848.
- 51.24** Générique de fin.

REPÈRES HISTORIQUES



Révoltes : de Saint-Domingue à Haïti, 1791-1804 © L'Histoire

1793 **RÉVOLTE DES ESCLAVES À SAINT-DOMINGUE.** Les commissaires de la République, envoyés sur place pour rétablir l'ordre, se voient imposer l'abolition de l'esclavage.

1794
4 février **L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EST ÉTENDUE À TOUTES LES COLONIES FRANÇAISES** par le décret du 16 pluviôse an II.

1799
9 novembre **COUP D'ÉTAT DU 18 BRUMAIRE AN VIII.** Napoléon Bonaparte devient premier Consul.

1801
8 juillet **PROMULGATION DE LA CONSTITUTION DE SAINT-DOMINGUE** par Toussaint Louverture. Il y jette les bases de l'autonomie du territoire, et s'en proclame gouverneur à vie.

1802
février **LE GÉNÉRAL LECLERC DÉBARQUE À SAINT-DOMINGUE** à la tête d'une expédition pour restaurer l'autorité de la métropole.

20 mai **DÉCRET LOI QUI MAINTIENT L'ESCLAVAGE** là où il n'avait pas été aboli (en Martinique qui était sous domination anglaise, et dans l'océan Indien).

7 juin **TOUSSAINT LOUVERTURE EST ARRÊTÉ.** Il sera ensuite déporté en France.

1803
7 avril **MORT DE TOUSSAINT LOUVERTURE** dans sa cellule du fort de Joux, dans le Jura.

18 novembre **BATAILLE DE VERTIERES.** Victoire de «l'armée indigène» menée par Pétion et Dessalines sur les troupes françaises.

1804
1^{er} janvier **L'INDÉPENDANCE DE SAINT-DOMINGUE**, désormais République d'Haïti, est proclamée.

1789, 800 000 ESCLAVES DANS LES COLONIES FRANÇAISES

À l'aube de la Révolution, la France possède des colonies aux Antilles, en Guyane et dans l'océan Indien. Y travaillent environ **800 000 esclaves** ; leur nombre est constamment renouvelé par la traite transocéanique, qui achemine des captifs depuis l'Afrique. Parmi ces territoires, Saint-Domingue est considérée comme « la perle des Antilles ». Premier producteur mondial de sucre, c'est la plus riche des colonies françaises. On y trouve, en 1789, 450 000 esclaves, pour 40 000 blancs et 30 000 libres de couleurs (personnes noires ou métisses, devenues libres par affranchissement ou nées de parents affranchis).

1791-1794, DE SAINT-DOMINGUE À PARIS : L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen est proclamée en **1789**, mais **ses principes de liberté et d'égalité ne s'appliquent pas aux esclaves ni aux libres de couleur des colonies**. Dès 1791, à Saint-Domingue, les libres de couleur se révoltent pour revendiquer le droit à la citoyenneté, et les esclaves aussi. Les soulèvements se succèdent et tournent à l'insurrection. **En 1793, les représentants de la République** envoyés sur place sont impuissants à réprimer la révolte et **sont contraints de proclamer l'abolition de l'esclavage sur l'île de Saint-Domingue**. **Le 4 février 1794**, la Convention entérine l'abolition de l'esclavage et l'étend à l'ensemble des colonies françaises. C'est la « liberté générale ». La traite (commerce) des esclaves, en revanche, n'est pas abolie.



Vue de l'incendie de la ville du Cap français, 21 juin 1793.

1795, LES COLONIES DEVIENNENT DÉPARTEMENTS

En **1795**, la Constitution de l'an III fait des colonies de nouveaux départements français, plaçant sous le même régime juridique que la métropole tous les habitants des colonies. **Le rétablissement de l'esclavage devenait donc constitutionnellement impossible**. En 1798, la loi du 12 Nivôse an VI fait de tout homme noir touchant la terre française un citoyen, interdisant ainsi la déportation de nouveaux esclaves dans les colonies françaises. Ainsi, à la veille du coup d'État du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799) marquant le début du Consulat, tous les territoires sous domination française jouissent du même statut, et **tous leurs habitants sont des citoyens libres et égaux en droit**, à défaut de l'être toujours dans les faits.

1802, BONAPARTE RÉTABLIT L'ESCLAVAGE

Les milieux coloniaux (colons, armateurs, négociants...) n'ont jamais accepté l'abolition. Le changement de régime politique à Paris fin 1799 ouvre de nouvelles perspectives : avec l'arrivée dans l'entourage de Bonaparte de partisans notoires de l'esclavage, **le lobby colonial gagne en influence**. Bonaparte veut relancer la colonisation aux Amériques et faire du golfe du Mexique une « mer française ». Il envoie une expédition pour arrêter Toussaint Louverture, et rétablit l'esclavage en 1802. Cette décision relance la guerre civile à Saint-Domingue. Après une dernière bataille victorieuse à Vertières, **la colonie arrache son indépendance en 1804** et devient sous le nom d'Haïti la **première république noire**.



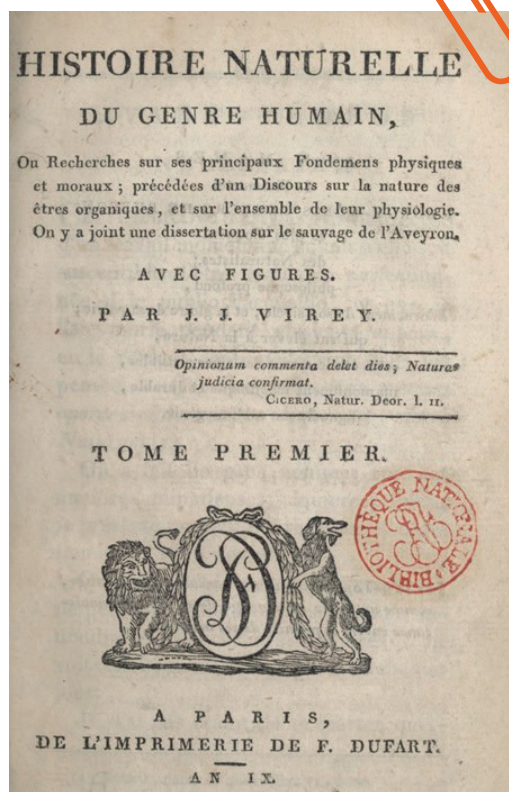
Gravure de 1845 représente la bataille de Vertières du 18 novembre 1803 entre les soldats français de Napoléon Bonaparte et les soldats haïtiens.



DU PRÉJUGÉ DE COULEUR AU RACISME

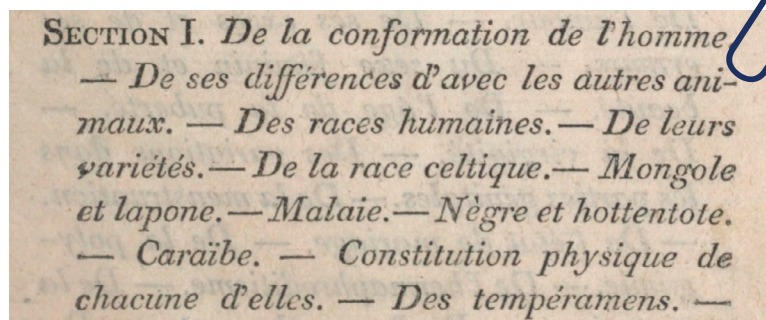
RACIALISATION DE L'ESCLAVAGE ET PRÉJUGÉ DE COULEUR

À partir du XVI^e – et même du XV^e siècle pour les Portugais – pour exploiter leurs colonies aux Amériques ou dans l'océan Indien, les Européens se tournent vers le marché de captifs africains dont ils stimulent massivement le développement. L'exploitation de cette main-d'œuvre d'origine africaine par les Européens naturalise la condition d'esclave en une conception racialisée, en l'associant intimement à des caractéristiques phénotypiques (le « noir »). **C'est à partir du XVIII^e siècle que le mot « nègre » - issu du portugais negro (noir) devient synonyme d'esclave.** Du fait de cette association entre « esclave » et « noir », la hiérarchisation sociale se construit dans les colonies européennes en lien avec la couleur de peau : les libres de couleur n'ont pas les mêmes droits que les blancs. Ils n'ont pas le droit de porter le titre de « Monsieur » ou « Madame », sont écartés de certaines fonctions et de certains métiers, etc. Ces discriminations relèvent du **préjugé de couleur** et sont au fondement des sociétés coloniales européennes.



L'ESSOR D'UNE PENSÉE RACISTE

À **u début du XIX^e siècle** apparaît en France un **courant de pensée réactionnaire** qui remet en question les idées et principes hérités des Lumières et de la Révolution française. Les publications présentant une classification hiérarchisée (telle celle de Jean-Joseph Virey ci-contre et ci-dessous) des êtres humains selon leurs caractéristiques physiques se multiplient. Soutenue par ces travaux pseudo-scientifiques, la théorie des races sert d'abord de justification au maintien de l'esclavage, puis à la colonisation.



Extrait de la table des matières de *L'histoire naturelle du genre humain*, Jean-Joseph Virey, 1800.

UNE LÉGISLATION DISCRIMINATOIRE

Outre la loi votée le 20 mai 1802 qui rétablit l'esclavage, **Bonaparte met en place un cadre juridique qui radicalise les principes du préjugé de couleur de l'Ancien Régime.**

En métropole, les Noirs et métissés sont interdits de séjour, sauf autorisation exceptionnelle, par l'arrêté du 25 juin 1802. De même, Bonaparte bannit les officiers et soldats de couleur de Paris par un autre arrêté, le 29 mai 1802, tout comme il avait fait éliminer ou déporter les militaires noirs en Guadeloupe et à Saint-Domingue. La circulaire du 8 janvier 1803 interdit en métropole les mariages entre noirs et blancs, en tolérant ceux entre blancs et métissés.

Dans les colonies, les « libres de couleur » ne sont plus citoyens et se voient privés de la plupart de leurs droits civiques. Ce cadre juridique spécial est en contradiction avec la volonté affichée dans le Code civil de créer un droit applicable à tous.



TOUSSAINT LOUVERTURE, UNE FIGURE HÉROÏQUE

DE L'ESCLAVE AU CHEF D'ÉTAT

Né esclave, Toussaint mena une carrière fulgurante et combattit pour l'indépendance de la future Haïti. Le film suit les étapes de sa carrière, commencée en **1791** lorsqu'il rejoint la révolte des esclaves à Saint-Domingue, et culminant en **1801** avec son poste de général. Son parcours est aussi celui d'un futur chef d'Etat : cette même année **1801** il promulgue une constitution qui jette les bases de l'autonomie de Saint-Domingue, qui l'en institue gouverneur à vie.

Moins d'une année plus tard, Leclerc – beau-frère de Bonaparte – débarque à Saint-Domingue à la tête de 25 000 hommes, avec la mission d'y rétablir l'esclavage. Le film raconte les combats de Toussaint Louverture, qui pense cependant pouvoir négocier la paix. Piégé, il est arrêté et déporté en France puis enfermé au fort de Joux, où il mourra en **1803**.

TOUSSAINT, SYMBOLE DES COMBATS POUR LA LIBERTÉ

La figure de Toussaint Louverture est un symbole fort : il incarne **la lutte des esclaves pour leur propre émancipation**. Toussaint Louverture est longtemps resté dans l'oubli dans l'hexagone. Il faut attendre **1989** pour qu'une **statue** à son effigie soit inaugurée à Massy, en Ile-de-France. C'est en **1998** qu'il fait son entrée au Panthéon, sous forme d'une **inscription commémorative**, en même temps que Delgrès. Dans le département du Doubs, le fort de Joux reçoit des visiteurs dans ce qui fut la cellule de Toussaint.



Depuis **2015**, une statue de Toussaint (plus grande que nature), du sculpteur sénégalais Ousmane Sow accueille les visiteurs dans la cour du musée du Nouveau Monde, à la Rochelle. Placer cette statue à l'entrée de l'ancien hôtel particulier d'un planteur incarne les combats de Toussaint pour la liberté.



L'ABBÉ GRÉGOIRE, UNE VIE AU SERVICE DE LA FRATERNITÉ

Toute sa vie durant et inlassablement, l'Abbé Grégoire s'est engagé pour les droits de tous les Hommes, quelle que soit leur religion ou leur origine.

L'ABBÉ GRÉGOIRE, PRÊTRE RÉPUBLICAIN

En 1789, il est député du clergé aux états généraux mais plaide pour que le clergé renonce à tout privilège et rejoigne le Tiers État quand il se proclame Assemblée nationale.

Il est l'initiateur de l'Article Premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Père de la Constitution civile du clergé, il jure fidélité à l'Eglise constitutionnelle de France, devient évêque constitutionnel de Blois et ne reniera jamais son serment.

« UN AMI DES HOMMES DE TOUTES LES COULEURS »

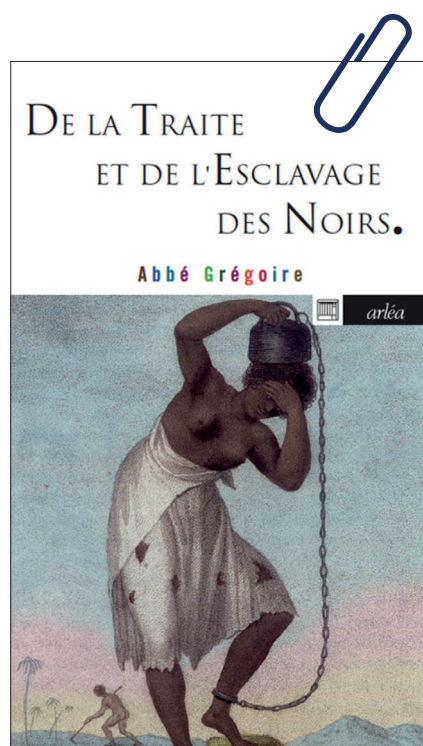
Toute sa vie il a été un opposant ardent à l'esclavage. **Le 9 décembre 1789**, Grégoire adresse à l'Assemblée son « Mémoire en faveur des gens de couleur et de sang-mêlés de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique », plaide pour leurs droits et leurs libertés, et poursuit son combat au sein de la **Société des Amis des Noirs, la principale association abolitionniste française.**

Le 27 juillet 1793, il fait supprimer la prime royale versée aux marchand d'esclaves pour encourager la traite des Noirs, aide de l'Etat qui a largement contribué au développement du commerce esclavagiste.

CONTRE NAPOLÉON, LE COMBAT CONTINUE

En mai 1802, devenu sénateur, il est le seul à voter contre le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte, tout en entretenant une correspondance avec Toussaint Louverture pour lui apporter son aide. **Il fut un opposant résolu à Napoléon**, dès le Consulat et tout le long de l'Empire. Au Sénat, il ne cessa de s'opposer publiquement aux agissements de celui qu'il appelait « **l'incorrigible** », votant contre la proclamation de l'Empire et le rétablissement des titres nobiliaires.

Il disparaît le 28 mai 1831 à Paris, et est enterré sans les honneurs de l'Eglise ni des autorités civiles, mais accompagné de plusieurs milliers de Parisiens. Ses cendres seront transférées au Panthéon, avec celles de Condorcet, dans le cadre des commémorations du Bicentenaire de la Révolution en 1989.





RESSOURCES

ABOLITIONS ET RÉTABLISSEMENT DE L'ESCLAVAGE

- **Site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage :**

Un dossier sur le thème du rétablissement de l'esclavage est disponible sur le site comprenant une note de synthèse riche en documents, une vidéo et un livret pédagogique avec des documents et des propositions d'activité en classe (collège, lycée).

- Marcel Dorigny, *Les Abolitions de l'esclavage*, PUF collection Que Sais-Je ?, 2018

NAPOLÉON ET LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE

- Deux vidéos réalisées à l'occasion de l'exposition Napoléon au Grand Palais en 2021 sont relatives Napoléon et la mémoire de l'esclavage.
- « Raciste, Napoléon » ? Une vidéo pédagogique de 6 mn disponible sur le site de RFI.

TOUSSAINT LOUVERTURE ET L'ABBÉ GRÉGOIRE

- Biographies sur le site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.
 - Abbé Grégoire
 - Toussaint Louverture
- Sudhir Hazareesingh, *Toussaint Louverture*, Flammarion, 2020.
- Un entretien avec Sudhir Hazareesingh, auteur de la dernière biographie de Toussaint Louverture.
- La route des abolitions regroupe différents sites à visiter dans l'est de la France, dont le Fort de Joux, où se trouve la cellule de Toussaint Louverture, et la maison de l'Abbé Grégoire. Les sites de ces lieux comprennent de nombreuses ressources en lien avec ces deux personnalités.

Dossier réalisé par la FME, 2022.

Reproduction à but non commercial autorisée pour le texte sous réserve de la mention de l'origine ©FME.

Couverture : ©FME - p. 2 : ©mahJ ; ©gallica.bnf.fr / BnF ; ©BnF - p. 4 : ©l'histoire - p. 5 : ©AD de Martinique - p. 6 : DR - p.7 : ©gallica.bnf.fr / BnF - P. 8 : ©FME ; ©FME - P. 9 : ©éditions arléa ; ©http://parispassion.canalblog.com/